



Grand angle

Loisirs, culture, vacances...
des droits et non un luxe!

Affiche !

Vacances
pour tou-te-s

Décryptage

L'accès aux loisirs
et vacances

P.12

Tout droit

Recours contre l'instruction
qui organise la transmission
d'informations des demandeurs
d'asile et des réfugiés hébergés

P.21



Fédération
des acteurs de
la solidarité

02 Edito

03 Actualités

- Retour sur l'assemblée générale annuelle de la Fédération
- Revenu universel d'activité : où en est-on ?
- La domiciliation, une adresse pour exister
- Lancement officiel de Respirations
- TAPREOSI : fin de la phase opérationnelle
- Les enjeux de l'aide alimentaire

08 EN RÉGION

- Guyane : Samusocial
- Mobilisation contre le logement indigne en Outre-Mer
- La Fédération Auvergne-Rhône-Alpes agit pour l'inclusion numérique
- La plateforme territoriale d'appui (PTA) menée par l'association REVIVRE

10 GRAND ANGLE

Loisirs, culture, vacances... des droits et non un luxe !

11 Vrai/Faux 12 Décryptage 13 Sur le terrain

- Les enfants à la découverte de la biodiversité
- Match avec la Team outremer

18 Nos propositions

20 Parti pris

Interview de Michele Demessine, présidente de l'Union nationale des associations de tourisme

21 TOUT DROIT

Breves sur des actualités juridiques des derniers mois

24 UN TOURNÉ EN EUROPE

Erasmus +

26 ON DÉCHIFFRE

- Enquête sur la prostitution des mineur.e.s
- Enquête santé sur les LHSS, LAM et ACT

27 PERISCOPE

28 ELLES L'ONT FAIT

Le travail social, parlons-en !

Sommaire

L'accès à la culture, aux loisirs et à la science au cœur du projet d'accompagnement de la Fédération

Par Florent Gueguen, Directeur général de la Fédération des acteurs de la solidarité



Alors que le taux de pauvreté a augmenté dans le pays en 2018¹ et que les inégalités

ne cessent de se creuser, la Fédération entend réinvestir la question de l'accès à la culture et aux loisirs comme facteur d'émancipation et de lutte contre les inégalités « de destins » auxquels sont confrontées les personnes et familles qui sont accompagnées par les associations du réseau.

Cette orientation était déjà posée dans le projet fédéral adopté au congrès de janvier 2017 où nous rappelions la nécessité d'intégrer dans l'accompagnement social global l'accès à la culture, aux loisirs et à la science. Cette action ne va pas de soi : les acteurs de l'hébergement sont déjà débordés par les demandes d'accueil et d'accompagnement et se retrouvent souvent démunis face à la pauvreté liée à la crise du logement ou des politiques d'asile. L'accueil d'urgence prévaut trop souvent au détriment de l'insertion et des parcours de retour à l'autonomie. Les moyens manquent dans les territoires pour sortir les personnes des situations de survie auxquelles elles font face au quotidien pour leur proposer des activités de loisirs, de sport, des lieux de production culturelle ou encore des activités d'éveil pour les plus jeunes.

Pourtant, nous ne pouvons accepter qu'une partie de la population la plus pauvre soient privée de ces biens communs qui préparent à la citoyenneté, à l'autonomie et parfois à l'intégration.

Fort de cette conviction, et en s'appuyant sur l'expertise de nos adhérents, nous avons conçu avec les associations Les Petits débrouillards et Cultures du Cœur un projet commun intitulé « Respirations » visant à soutenir les projets associatifs qui intègrent la culture dans l'accompagnement des personnes. Aide aux départs en vacances (grâce à un partenariat avec l'ANCV), création de tiers lieux accessibles aux familles en difficulté, formation des intervenant.e.s sociaux.ales à la médiation culturelle, intervention auprès des familles à l'hôtel, etc. tels sont les objectifs concrets de ce programme qui va démarrer dans 5 régions avec le soutien financier de l'Etat via la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Ce projet est aussi l'occasion de croiser les cultures professionnelles et associatives dans les territoires, notamment les savoirs faire du travail social dans l'hébergement et l'insertion par l'activité économique, avec les techniques de l'éducation populaire et les pratiques artistiques et scientifiques.

La mobilisation de tou-te-s sera nécessaire, au national comme en régions pour faire vivre l'ambition d'un accès inconditionnel aux droits fondamentaux qui constitue l'ADN de notre réseau. ●

¹ Source INSEE 2018

Actualités



« LOUIS GALLOIS A RÉAFFIRMÉ QUE LA FÉDÉRATION SERAIT PLEINEMENT MOBILISÉE POUR QUE SES PRÉOCCUPATIONS ET PROPOSITIONS SOIENT ENTENDUES. »

Retour sur l'assemblée générale annuelle

Le 21 juin 2019, plus d'une centaine de participant.e-s se sont réuni.e-s au Palais de la Femme à Paris, établissement de la Fondation de l'Armée du Salut, à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de la Fédération des acteurs de la solidarité.

En ouverture, Louis Gallois, président de la Fédération, est revenu sur les faits marquants de l'année écoulée et a rappelé « la forte actualité sur le front de la lutte contre l'exclusion et l'intense mobilisation de la Fédération pour défendre les personnes les plus fragiles, soutenir les associations qui les accompagnent et formuler des propositions de réforme des politiques publiques ».

Sur un mode d'animation participatif et interactif autour du rapport d'activité, les participant.e-s, par équipe, ont pris part à un quizz animé par les élus du bureau fédéral. Sérieux et convivialité ont bien cohabité !

Après ce bilan de l'année, Florent Gueguen, directeur de la Fédération, a présenté les perspectives 2019 marquées par l'engagement de la Fédération à « promouvoir les politiques de solidarité et d'accès aux droits fondamentaux » et de la « mobilisation de tou-te-s, salarié.e-s, administrateur-ice-s, bénévoles, personnes accompagnées ».

Après l'adoption des différents rapports - moral, d'activité et financier - et l'élection des nouveaux membres du conseil d'administration, deux motions ont été approuvées par les adhérents : l'une « Pour un hébergement digne et un accompa-

gnement de qualité » et l'autre, relative au « Revenu Universel d'Activité ». Ces motions renforcent la Fédération dans ses actions de plaidoyer, d'animation et d'outillage du réseau.

L'après-midi s'est poursuivi par une table ronde portant sur la mise en œuvre territoriale de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté en présence d'Olivier Noblecourt, Délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes, de représentant.e-s de la Bourgogne-Franche-Comté, Marine Guichard et Claude Gourier, de la Martinique, Kalthoum Ben M'Barek, et de la Bretagne, Marie-Anne Chapdelaine. Les échanges étaient riches et ont permis de questionner sur la méthode, les avancées et les attentes des acteurs des territoires autour de cette stratégie nationale.

En fin de séquence, Christelle Dubos, Secrétaire d'État auprès de la Ministre des Solidarités et de la Santé, a mentionné dans son discours les deux chantiers prioritaires qui seront posés dans une grande loi en 2020 : le Revenu universel d'activité et le Service public de l'insertion. Louis Gallois a réaffirmé que la Fédération serait pleinement mobilisée pour que ses préoccupations et propositions soient entendues.

En 2020, la Fédération vous donne d'ores et déjà rendez-vous pour la prochaine assemblée générale, temps riche pour son réseau ! ●

Sophia D'OLIVEIRA - ROUXEL



Hommage à Jean-Paul Peneau

Jean Paul Peneau arrive à la Fnars (ancien nom de la Fédération des acteurs de la solidarité) le 1^{er} juin 1990 comme directeur. Les dirigeants de l'époque, une génération de jeunes militants associatifs, veulent donner plus de force à cette fédération créée 34 ans auparavant, en 1956 ! Jean-Paul est l'artisan de la mise en œuvre de cette dynamique. Il sait prendre des risques en professionnalisant le siège national tout en facilitant la création de postes en région. À son arrivée, seuls 9 salariés sont présents. Il sait nouer des partenariats avec les pouvoirs publics, organiser l'accueil de nouvelles associations de métropole et d'outre-mer. À son départ, en 2003, 27 personnes travaillent au siège et une soixantaine en régions. Il n'hésite pas à donner la chance à de nombreux jeunes qui venaient faire leurs premières années de carrière à la Fnars. Être en lien avec les membres du bureau et du conseil d'administration est son souci permanent. Il travaille avec quatre présidents. C'est lui qui ose solliciter pour la première fois une benévole non issue d'une région Fnars pour prendre la présidence de la Fédération en la personne de Nicole Maestracci, aujourd'hui membre du conseil constitutionnel. Il reste 13 ans à ce poste. À son départ en 2003, la Fnars avait plus changé qu'au cours des 30 années précédentes. Aujourd'hui, la Fédération des acteurs de la solidarité le remercie pour son engagement durant toutes ses années et pense particulièrement à son épouse, ses enfants et ses proches.

Revenu universel d'activité où en est-on?



Le 3 juin 2019, le gouvernement a lancé une concertation pour l'instauration d'un Revenu universel d'activité (RUA), associant notamment les personnes en situation de précarité et les associations de lutte contre l'exclusion. Annoncée par le président de la République en septembre 2018 lors du lancement de la stratégie de lutte contre la pauvreté, cette nouvelle allocation est destinée à remplacer des aides sociales actuelles en les fusionnant, en particulier le RSA, l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) et les APL, la prime d'activité, voire l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) et l'Allocation aux adultes handicapés (AAH). À l'issue de plus de six mois de concertation, elle serait définie précisément dans une loi en 2020 et entrerait en vigueur en 2023. La Fédération et ses partenaires du collectif ALERTE se sont engagés fortement dans cette concertation, intégrant

plusieurs des groupes de travail mis en place par la délégation interministérielle à la prévention et la lutte contre la pauvreté. En 2015, près de 14% des personnes vivaient en France sous le seuil de pauvreté, soit près de 9 millions d'entre nous. Sans les minima sociaux, les allocations logement ou encore les allocations familiales, elles auraient été 21%. Ces allocations sont donc un outil essentiel et efficace de lutte contre la pauvreté. 19 millions de personnes en bénéficient (minima sociaux ou allocations logement), ce qui représente près de 25% de la population française. Dans un contexte de stagnation voire de baisse du pouvoir d'achat des plus précaires et de persistance d'un chômage important, la Fédération demande tout d'abord que ce Revenu universel d'activité permette une augmentation de ce pouvoir d'achat. Dans l'attente de la création de cette allocation,

elle demande une revalorisation dès 2020 du RSA ainsi qu'un dégel des allocations logement et familiales. En accord avec le collectif ALERTE, la Fédération demande également que ce RUA soit ouvert aux jeunes sans ressource dès 18 ans, avec un accompagnement et un accès à la formation. S'il doit faire l'objet d'une démarche contractualisée avec les allocataires, prévoyant un accompagnement via les départements, Pôle Emploi et les associations, la Fédération est opposée au principe d'une contrepartie d'activité obligatoire qui serait contraire aux principes de solidarité et de salaire décent. Cette prestation doit donc être pensée comme un revenu minimum garanti. Concernant le périmètre de ce futur RUA, les associations ont exprimé leur refus d'une intégration de l'allocation aux adultes handicapés. Si le gouvernement a pu rassurer en expliquant au début de la concertation que les APL ne seraient pas fusionnées intégralement, les associations resteront très vigilantes sur les modalités concrètes de cette articulation, refusant que le budget des APL ne soit réduit pour refinancer une légère augmentation du montant du RUA. Pour atteindre tous ces objectifs, les associations ont demandé au gouvernement de s'engager sur une augmentation du budget global des minima sociaux, s'opposant à toute dynamique de redistribution entre ménages modestes et pauvres. Elles porteront ces demandes tout au long de la concertation. ●

Alexis GOURSOLAS



LA DOMICILIATION, UNE ADRESSE POUR EXISTER

La domiciliation permet à toute personne sans domicile stable de disposer gratuitement d'une adresse administrative où recevoir son courrier et ainsi faire valoir ses droits et prestations. Pour les plus exclus, disposer d'une domiciliation signifie la reconnaissance de l'appartenance à un territoire. Pourtant, ce droit fondamental reste inaccessible pour bon nombre de personnes sans domicile stable.

Un service public indispensable mais défaillant

La domiciliation a été pensée à l'échelle des communes puisque ce sont les CCAS et CIAS qui ont l'obligation de domicilier les personnes sans domicile stable ayant un lien avec leur territoire. L'État est le pilote du dispositif et les préfets doivent s'assurer de l'effectivité de l'accès à la domiciliation pour tous, mais aujourd'hui, l'absence de financements ne le permet pas complètement. En conséquence, nombre de CCAS et CIAS ne domicilient pas du tout, ou très peu, et délèguent à des associations qui, elles non plus, ne perçoivent pas de budget pour cette mission.

L'urgence du financement de la domiciliation par l'État

En tant que pilote garant de la domiciliation, l'État doit soutenir financièrement cette activité primordiale pour l'accès aux droits des personnes. Un budget dédié permettrait d'accompagner ces structures et de moderniser leur service pour un meilleur fonctionnement. Membre d'un collectif inter-associatif, la Fédération mène actuellement un travail de sensibilisation des parlementaires afin que la loi de finances 2020 prenne en compte

ce besoin. Nous avons également interpellé à plusieurs reprises le ministre de la Ville et du Logement, Julien Denormandie, sur l'absence de financement et l'inefficacité de la domiciliation.

L'importance d'un socle de service minimum

Si en 2014, la Loi ALUR a introduit des avancées notables pour permettre l'accès à une adresse au plus grand nombre, la définition d'un socle minimum de compétences et de services nécessaires pour assurer une domiciliation n'a pas été consacrée par les textes. Ainsi, en complément du financement, il s'avère nécessaire d'inscrire dans la loi la prise en charge domiciliaire de base avec notamment:

- la remise en mains propres et en version électronique de l'attestation de domiciliation,
- une permanence d'accueil avec des horaires en soirée,
- une aide à la lecture et à l'écriture avec un-e écrivain-e publique,
- l'accompagnement des personnes avec des travailleurs sociaux en nombre suffisant.

Cela permettrait une harmonisation des pratiques et rendrait plus visibles les ressources nécessaires pour assurer ce droit d'une manière appropriée.

Avec le collectif, la Fédération poursuivra son engagement pour que le financement de la domiciliation et son socle minimum soient inscrits au plus vite dans la loi. ●

Guillaume CHERUY

TAPREOSI : fin de la phase opérationnelle

Le projet TAPREOSI «Tabac et précarité, évaluation opérationnelle d'une stratégie d'intervention» est mené conjointement par la Fédération des acteurs de la solidarité et la Fédération Addiction, en partenariat avec l'Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies (OFDT). Il est financé par le Fonds de lutte contre le tabac.

Ce projet propose l'élaboration et l'expérimentation, par cinq binômes de structures accueil, hébergement, insertion (AHI) et de l'addictologie, d'un kit d'intervention sur le tabac, co-construit grâce à une méthodologie participative associant professionnel-le-s et personnes accompagnées. Cette méthodologie se base sur des réunions locales lors desquelles un atelier animé par les chargé-e-s de projet a pour but de faire réfléchir et discuter les per-

sonnes présentes sur les freins et les facteurs facilitant la diminution et/ou l'arrêt de la consommation de tabac, sur les actions qu'elles connaissent et qu'elles conseillent. C'est à partir de ces éléments que le kit sera élaboré.

Ce kit devra permettre la mise en place d'actions de prévention et de réduction des risques dans les structures adhérentes aux deux réseaux ainsi qu'une favorisation de l'accessibilité à un cadre de prise en charge pour les personnes souhaitant réduire et/ou arrêter leur consommation de tabac. La phase opérationnelle du projet est aujourd'hui finie et les deux chargé-e-s de projet des deux fédérations travaillent actuellement à l'élaboration du kit qui sera mis à disposition des structures sélectionnées au début de l'année 2020. ●

Hugo SIHASSEN



Réunion locale au CEID-CSAPA la Ferme Merlet à Saint-Martin-de-Laye avec les professionnel-le-s et les personnes accueillies du CHU-CHRS Le lien de Libourne et les professionnel-le-s et personnes accueillies du CSAPA.

Lancement officiel de Respirations



À l'image du projet, une soirée engagée, festive et inspirante s'est déroulée mercredi 16 octobre aux Grands Voisins à Paris pour lancer le programme Respirations. Une convention tripartite de partenariat a été signée en présence des trois réseaux cofondateurs (Cultures du cœur, Les Petits Débrouillards et la Fédération des acteurs de la solidarité), de Christelle Dubos, Secrétaire d'État auprès de la Ministre des solidarités et de la santé et d'Olivier Noblecourt, Délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté. Elle engage les 3 réseaux à mettre en place Respirations pendant au moins 4 ans et dans 5 régions dont une ultramarine. Respirations est un programme national qui favorise les pratiques culturelles, scientifiques et citoyennes des enfants, des jeunes et des familles sans domicile.

+ POUR PLUS D'INFORMATIONS : www.respirations.org

LES ENJEUX DE L'AIDE ALIMENTAIRE

Interview de Jacques Bailet,

Président de la Fédération Française des Banques Alimentaires

Quelles sont les actions des Banques Alimentaires ?

Jacques Bailet : Les Banques Alimentaires viennent du refus d'admettre qu'il y a d'un côté des personnes confrontées à une précarité alimentaire et de l'autre des denrées jetées alors qu'elles sont consommables. Sur les principes de la gratuité, du don, de la lutte contre le gaspillage alimentaire, du bénévolat, notre mission première est de procurer des denrées aux associations partenaires. Depuis 35 ans, plus de 4 milliards de repas ont été distribués. Ce sont 6000 bénévoles et 500 salarié-e-s qui permettent chaque année de redistribuer 113 000 tonnes de denrées alimentaires, soit l'équivalent de 226 millions de repas, venant en aide à 2 millions de personnes, principalement des familles monoparentales et des personnes isolées sans enfant. Ouvertes toute l'année sur l'ensemble du territoire français, les 79 Banques Alimentaires agissent sur le terrain pour collecter, trier et distribuer équitablement les denrées aux 5400 partenaires, associations et centres communaux d'action sociale (CCAS).

D'où proviennent les denrées ?

Jacques Bailet : 73 000 tonnes proviennent des grandes surfaces, des industriels et des agriculteurs, 25 000 tonnes du Fonds européen aux plus démunis (FEAD) et 12 000 tonnes d'une collecte nationale sur un week-end en fin d'année.

Quelles sont vos autres missions ?

Jacques Bailet : Nous favorisons le lien social avec l'aide des associations partenaires. Nous animons des ateliers qui permettent d'apprendre à cuisiner les produits auxquels 40 000 personnes ont bénéficié. Nous avons mis en place des camions cuisine pour animer des petits groupes auprès d'associations qui n'ont pas de locaux adaptés. Le chômage pouvant faire basculer des personnes dans la précarité, les Banques Alimentaires luttent contre cette forme



« NOUS TROUVONS LÉGITIME D'ADHÉRER À UNE FÉDÉRATION QUI COUVRE L'ENSEMBLE DE LA SOLIDARITÉ, EN PLUS D'APPRÉCIER SON APPROCHE CONSTRUCTIVE POUR FAIRE ÉVOLUER ET CHERCHER DES SOLUTIONS, SANS COMPLAISANCE, MAIS PAS DANS LA CRITIQUE SYSTÉMATIQUE. »

d'exclusion en favorisant la réinsertion sociale par l'emploi. Plus de la moitié des salarié-e-s sont en contrats aidés et six Banques Alimentaires sont agréées « chantiers d'insertion ».

Pourquoi avoir adhéré dernièrement à la Fédération des acteurs de la solidarité ?

Jacques Bailet : La Fédération Française des Banques Alimentaires que je préside représente les Banques Alimentaires. Elle développe des partenariats et met au service du réseau des outils communs, des formations. Nous croyons donc beaucoup au réseau, au partage d'expériences, des difficultés et des solutions. Tous les deux ans, nous faisons une enquête auprès des bénéficiaires sur les principales difficultés de leur vie. Trois difficultés se dégagent au niveau budgétaire : le logement, l'énergie, et l'alimentation. Notre action se situe sur un des maillons de la chaîne de la solidarité : la solidarité en matière de précarité alimentaire. Nous trouvons légitime d'adhérer à une Fédération qui couvre l'ensemble de la solidarité, en plus d'apprécier son approche constructive pour faire évoluer et chercher des

solutions, sans complaisance, mais pas dans la critique systématique.

Quels sont vos chantiers actuels et futurs ?

Jacques Bailet : Ils sont nombreux. D'abord, celui de développer le don de proximité grâce à la plateforme numérique Proxidon qui permet aux commerces de proximité de faire don de leurs invendus aux associations situées aux alentours. C'est aussi favoriser la solidarité entre les Banques Alimentaires pour aider les moins dotées via ClickDon, un portail de dons en ligne. Nous donnons également une deuxième vie aux denrées en transformant les produits ayant des dates limites de consommation très courtes. Ainsi, confitures, purées, soupes, plats préparés sont produits dans des ateliers de transformations au sein des Banques Alimentaires ou en partenariat avec les associations. Nous innovons également en réfléchissant à de nouvelles modalités face à la montée en puissance des e-commerces dont les modes de distribution vont changer. ●

Propos recueillis par
Sophia D'OLIVEIRA-ROUXEL

MARTINIQUE

LOGEMENT INDIGNE EN OUTRE-MER : 330 000 PERSONNES TOUCHÉES PAR CE FLÉAU

Lors de la Conférence Logement Outre-Mer du 31 janvier 2019, il a été annoncé que l'habitat insalubre dans les outre-mer représentait environ 110 000 logements, soit plus de 12% du parc total et touchait environ 330 000 personnes.

Dans son discours de lancement, la Ministre des Outre-Mer Annick Girardin soulignait que « par ses impacts en matière d'inclusion sociale, d'activité économique et de développement durable, la question du logement en Outre-mer représente à la fois un important défi et un levier de transformation des territoires ».

Les Outre-mer représentent 2,83% de la population française et le pourcentage de maisons individuelles y est plus élevé (66% contre 54% en métropole). La typologie de la population est également différente, avec une prédominance de familles monoparentales, statistiquement plus appauvries. Le coût de la vie dans les DOM est 40% supérieur au coût de la vie en métropole et la Martinique sera bientôt le département le plus âgé de France avec la Corse.

Dans ce contexte, des organismes sociaux agréés, l'association SOLIHA et un cabinet de défiscalisation, ont développé pendant

6 ans une contribution fiscale solidaire. Ainsi, 794 logements individuels ont été réhabilités, principalement pour des personnes de plus de 65 ans (60,63%) disposant d'un revenu moyen annuel de 8436 euros.

Cette solution a été saluée par l'ensemble des élu-e-s d'outre-mer et un rassemblement d'acteurs s'est créé autour de cette ambition commune: lutter contre le logement indigne dans les DOM.

Cette expérience acquise a permis de développer une solution alternative pour l'accueil des plus démunis à travers une offre d'habitat inclusif «renov futé».

Malheureusement, l'article 199 UC du code général des impôts dans les DOM ferme cette voie de contribution fiscale solidaire et volontaire. Les acteurs sont à pied d'œuvre pour faire évoluer cette disposition avec la mobilisation de tou-te-s!

Kalthoum BEN M'BAREK

AVANT



APRÈS



GUYANE

samusocial Guyane

Guyane: focus sur le Samusocial

Créé en 2003 sous l'impulsion des associations et des pouvoirs publics, le Samusocial de Guyane a débuté ses premières maraudes en juillet 2004. En 2018, l'équipe avait pu rencontrer 4 998 personnes, issues d'un public majoritairement masculin dans la tranche d'âge des 26-60 ans.

Territoire enclavé entre la forêt amazonienne et l'océan Atlantique, la Guyane française n'en reste pas moins concernée par une forte immigration. Par conséquent, une des premières difficultés pour les professionnel-le-s du Samusocial de Guyane réside dans la

barrière de la langue: français, créole (guyanais et haïtien), portugais, espagnol, anglais du Guyana, néerlandais du Surinam, bushi tango... une grande adaptabilité est nécessaire face à un public très diversifié, dans cette zone multiculturelle. En 2014, le Samusocial Île a également rencontré des groupes réfugiés syriens, arrivés par le Brésil, et en demande d'asile auprès de l'État français.

Pour la majeure partie du public, les besoins principaux des usager-ère-s du dispositif sont d'ordre administratif, social, médical et alimentaire. Le logement et l'hébergement n'apparaissent pas toujours comme une demande prioritaire. La désoc-

cialisation est identifiée comme la problématique principale, souvent en lien avec une situation d'addiction qui apparaît comme le premier motif d'arrivée en rue des usager-ère-s du dispositif. En effet, de par sa situation géographique, la Guyane constitue une des principales plaques tournantes du trafic de drogues à l'échelle internationale. L'accès à de nombreux produits, crack en majorité, justifie la forte présence d'usager-ère-s de drogues dans le public en errance rencontré par le Samusocial de Guyane et des difficultés associées.

Tania Tarcy et Guillaume Chery

NORMANDIE



La plateforme territoriale d'appui (PTA) menée par l'association REVIVRE

Mise en place en 2018 par l'Association Revivre, suite au lancement d'un appel à projet de l'ARS Normandie, la PTA SYNAPSE est un dispositif d'appui à la population et aux professionnel-le-s pour la coordination des parcours de santé complexes.

Permettre un accompagnement global et décloisonner santé et social

En travaillant de façon rapprochée avec les médecins traitants et l'URML (Union régionale des médecins libéraux), la plateforme, via un parcours personnalisé de soins permet d'apporter des réponses à des parcours de soins complexes. Ce sont donc les médecins et/ou les établissements sanitaires qui saisissent la PTA via un numéro dédié. En 2018, celle-ci a été sollicitée pour 140 situations. Depuis début 2019, la PTA SYNAPSE connaît une forte augmentation des sollicitations formulées par les professionnel-le-s de santé installé-e-s sur les territoires couverts.

La plateforme a pu se mettre en place grâce à l'obtention d'un appel à projet de l'Agence Régionale de Santé de Normandie (ARS) par l'association Revivre et l'URM. Dans les autres territoires, ces plateformes sont principalement gérées par les professionnel-le-s de santé. La gestion par un acteur associatif est une spécificité de la PTA SYNAPSE.

L'ASSOCIATION REVIVRE FONDÉE EN 1974, COMPTE AUJOURD'HUI PLUS DE 60 SALARIÉ-E-S ET EST ORGANISÉE EN 5 GRANDS PÔLES :

- Un pôle accueil, orientation, et logement adapté.
- Un pôle stabilisation, accès à la santé, justice: dans lequel est intégrée la PTA SYNAPSE.
- Un pôle insertion par le logement.
- Un pôle insertion par l'activité économique
- Un pôle habitat.

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



LA FÉDÉRATION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES AGIT POUR L'INCLUSION NUMÉRIQUE

La Fédération Auvergne-Rhône-Alpes accueille en stage de plusieurs mois Christine Arnault, sur la thématique de l'inclusion numérique... une thématique d'actualité puisque la dématérialisation des services publics, visant 100% de démarches dématérialisées sera mise en place d'ici 2022. La Fédération a proposé en mai un questionnaire au sein de son réseau régional, à destination des professionnel-le-s, afin de connaître les attentes et pratiques en matière de numérique. Les retours, soulignant de nombreux enjeux, sont disponibles sur demande. Parallèlement, une action en plateforme partenariale a été menée avec 4 autres réseaux de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE). L'objectif de cette action était d'établir un état des lieux régional des dispositifs favorisant l'accès au numérique pour les structures de l'IAE: matériel numérique, formation des publics, accompagnement aux pratiques professionnelles... L'action se poursuit cette année et va donner lieu à la création d'un annuaire interactif, bientôt consultable sur notre site. Ce fut l'occasion de rencontrer des acteurs de la médiation numérique: Emmaüs Connect, professionnels coordinateurs en Etablissements Publics Numériques (EPN) - ou impliqués dans le lancement du HUB régional HINAURA à destination des aidant-e-s professionnel-le-s... Notons que les hubs émergents, interlocuteurs essentiels, sont les « têtes de réseau » de la médiation numérique: on décompte 11 hubs répartis sur le territoire, lancés récemment dans le cadre de Stratégie nationale pour un numérique inclusif.

Delphine CHARLET

+ POUR PLUS D'INFORMATIONS: www.societenumerique.gouv.fr

Loisirs, culture, vacances... des droits et non un luxe!



© Julien Joulin

VRAI/FAUX

CULTURE & LOISIRS

LES LOISIRS NE SONT PAS DE LA CULTURE

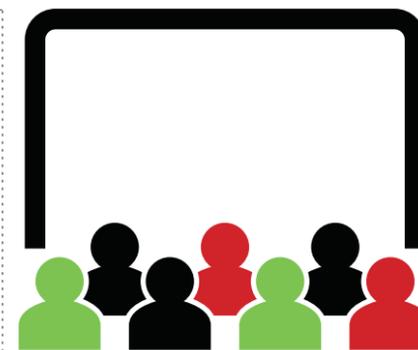
FAUX

On oppose parfois culture et loisirs, mais c'est confondre l'art et la culture. On désigne en effet souvent par «culture» les créations artistiques telles que les œuvres dans les musées, les pièces de théâtre, l'opéra, la danse, la sculpture, alors que la culture désigne un ensemble beaucoup plus large de pratiques par lesquelles les êtres humains construisent leur rapport au monde qui les entoure et le transforment. Aller au cinéma, créer un menu gastronomique, lire une BD, faire des expériences scientifiques ou jouer aux jeux de société sont aussi des pratiques culturelles. Notre rapport à la culture se construit tout au long de notre vie en fonction de notre environnement familial, de notre cadre de vie, de nos rencontres. Ce qui est important c'est de ne pas hiérarchiser les pratiques tout en leur permettant de s'élargir et d'évoluer au fil du temps.

L'ACCÈS AUX LOISIRS DANS LE TEMPS PÉRISCOLAIRE EST LE MÊME POUR TOUS LES ENFANTS

FAUX

Le 7ème principe de la déclaration des droits de l'enfant est «Le droit à l'éducation gratuite et aux activités récréatives». Dans les faits, la vie en centre d'hébergement ou à l'hôtel en rend l'exercice très difficile. Il y a d'abord des freins financiers: l'accès aux activités périscolaires et aux loisirs a un coût auquel ne peuvent subvenir de nombreuses familles malgré les aides qui



existent. Les structures d'hébergement hôtelier étant souvent situées en marge des villes, il est également très compliqué pour les enfants et les adolescents d'avoir accès à des activités sportives, artistiques ou de loisirs en dehors de l'école, difficulté qui se cumule avec la grande instabilité résidentielle qu'elles subissent.

IL EXISTE UN DROIT AUX VACANCES. ET C'EST UN DROIT POUR TOU.T.E.S

VRAI

L'article 140 de la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions de 1998 en pose les principes et indique que «l'accès de tous (...) aux vacances (...) permet de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté», évacuant la question du mérite, trop souvent liée à cette question. Cependant, le vote de cette loi-cadre n'a pas été suivi de décrets d'application et donc de moyens dédiés, ce qui rend son application concrète très relative. Des aides existent mais elles sont insuffisantes, d'autant plus que les freins dans l'accès aux vacances ne sont pas seulement financiers. L'un des enjeux réside donc dans le déploiement de financements dédiés à l'accompagnement au départ, et l'amélioration de l'accès aux aides de droit commun des personnes les plus éloignées des vacances.

LES VACANCES NE SONT PAS UNE PRIORITÉ DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES

FAUX

Préparer ses vacances puis partir, c'est créer des espaces de rêverie et de responsabilité qui permettent de sortir de l'urgence et de se projeter vers un ailleurs, l'esprit plus léger. Par ailleurs, l'accompagnement global incluant les besoins et envies de coupure, voire de vacances, engage les individus concernés et les intervenant.e.s sociaux. aies dans d'autres types de relations. Entre confiance et estime de soi valorisées, et parole davantage libérée, les personnes concernées reviennent de vacances redynamisées pour exprimer puis concrétiser des projets mis de côté jusqu'alors, voire pour en réaliser de nouveaux. ●



Les loisirs et les vacances se définissent avant tout comme un temps pour soi, hors des temps contraints et prescrits comme l'emploi, les activités domestiques, les démarches administratives, les soins de santé, etc.

La journée hebdomadaire de repos votée en 1906 puis la généralisation des congés payés en 1936 ont largement contribué à l'acculturation progressive de la population aux loisirs, puis aux vacances. En 1998, la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions fixe comme objectif national « l'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs » et insiste sur l'enjeu de citoyenneté que revêtent ces temps. Ils offrent en effet l'occasion de découvrir la complexité du monde qui nous entoure et donc mieux le maîtriser, de rencontrer de nouvelles personnes et donc appréhender d'autres manières de penser, de se retrouver entre proches et donc de reconstruire ou de consolider des liens, de reposer son esprit et son corps et donc repartir du bon pied. Tous ces bienfaits contribuent évidemment à l'émancipation de chacun.e et au vivre ensemble.

Le premier déterminant de la difficulté d'accéder à ces temps reste le niveau de revenus. Comment s'autoriser à y penser lorsqu'on n'en a pas ou peu ? En France, chaque année, une personne sur

trois ne part pas en vacances, souvent pour des raisons financières, mais pas uniquement. L'acculturation joue aussi un rôle prépondérant. Acquis collectivement génération après génération, et initiée individuellement dès l'enfance, elle permet de naviguer avec aisance dans la nébuleuse complexe des loisirs, des vacances et des aides. Elle détermine aussi, de manière générale, la capacité à aller vers l'inconnu et à ne pas être bloqué.e par l'appréhension de ne pas avoir les codes pour s'y intégrer. Mais d'autres freins expliquent le non-départ, comme l'âge, le lieu de vie, la mobilité réduite, l'état de santé, etc.

Les pouvoirs publics déploient des programmes variés et des aides conséquentes, mais elles sont loin de couvrir l'ensemble des besoins. Ainsi, l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances, avec son modèle social (via les entreprises et collectivités avec les chèques-vacances) et solidaire (via notamment les Aides aux Projets Vacances confiées à des têtes de réseau associatives comme la Fédération des acteurs de la solidarité depuis 2019) concourt à réduire la frac-

ture touristique. Les Caisses d'Allocations Familiales via le programme VACAF, les Mutualités Sociales Agricoles, des Conseils Départementaux, des villes ou des associations s'y emploient aussi et y intègrent la question de la culture, mais de manière inégale sur le territoire et en fonction du profil des personnes concernées.

Face à ce défi de l'accès de toutes et tous à la culture, aux loisirs et aux vacances, la Fédération des acteurs de la solidarité s'applique depuis de nombreuses années à faire la promotion de la culture au sens large comme vectrice de transformations individuelles, collectives, sociales et sociétales par la sensibilisation des établissements culturels ou sociaux, et des décideurs politiques. D'autre part, elle a pour objectif, avec la création d'une mission « vacances » depuis 2019 en partenariat avec l'ANCV, de faciliter le départ en vacances des personnes accompagnées par ses adhérents par le biais d'un accompagnement financier et méthodologique. Elle a également pour ambition d'impulser et de renforcer les réflexions et les actions en faveur de l'accès aux vacances des personnes en situation d'exclusion. ●



« DURANT LES ATELIERS HEBDOMADAIRES, LES PARENTS NE SONT PAS FORCÉMENT PRÉSENTS, CE QUI LEUR PERMET D'AVOIR DES « MOMENTS OFF » OU DE DÉGAGER DU TEMPS POUR S'OCCUPER DE DÉMARCHES ADMINISTRATIVES. »

© Julien Jaulin

LES ENFANTS À LA DÉCOUVERTE DE LA BIODIVERSITÉ

Jeudi 29 août, Les Petits Débrouillards Île-de-France ont réalisé une sortie estivale avec les enfants du Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU) Parmentier géré par l'association AMLI/Batigère, situé dans le 11^{ème} arrondissement de Paris. Sur les 193 places pour des familles et des femmes isolées en situation de grande précarité que compte ce CHU, une quinzaine d'enfants accompagnés de trois mamans ont pu participer à l'événement. Au programme: profiter du Jardin des Plantes, haut lieu de culture scientifique, de préservation de la biodiversité et de promenade, avec une animation sur la classification des espèces par Les Petits Débrouillards, et la rencontre de Christine Rollard, chercheuse au Muséum National d'Histoire Naturelle, spécialiste des araignées.



CO-CONSTRUCTION ET PARTICIPATION

Cette sortie se place dans le cadre plus large du projet « Respirations », un programme d'innovation sociale d'accès à la culture à destination des familles, jeunes et enfants sans domicile et mené conjointement par trois associations: la Fédération des acteurs de la solidarité, Cultures du cœur et Les Petits Débrouillards. Depuis plus d'un an et dans le cadre d'une convention au sein du CHU Parmentier géré par Batigère (voir article page 15), l'équipe parisienne des Petits Débrouillards mène des animations hebdomadaires de découverte des sciences in situ, ponctuées de sorties et de temps de valorisation à destination des familles. Ces actions de médiation s'effectuent en collaboration étroite avec l'équipe de travailleurs.euses sociaux.ales de l'association AMLI, qui œuvre au quotidien pour répondre au mieux aux besoins des hébergé.e.s. En présentant la culture comme vecteur d'émancipation et d'autonomie, le projet « Respirations » encourage

ainsi le rapprochement du champ social et du champ culturel, favorise l'émergence de projets co-construits et le partage d'expérience entre deux milieux, à la fois proches et distincts, avec le même objectif de répondre à des besoins réels d'accompagnement de publics fragilisés.

Durant les ateliers hebdomadaires, les parents ne sont pas forcément présents, ce qui leur permet d'avoir des « moments off » ou de dégager du temps pour s'occuper de démarches administratives. D'autres temps, tels que les sorties, regroupent les parents et les enfants pour justement leur permettre de se retrouver autour de temps conviviaux, qui sortent de la vie quotidienne.

Une heure avant le départ, la sortie a du succès, il y a plus de participants que prévu ! L'âge des enfants va de 5 à 11 ans, et exceptionnellement 3 ans avec Moustapha et Chrysmabelle qui, avec une forte volonté, désiraient suivre le groupe. Après le moment des consignes, le groupe se dirige vers le métro: les enfants jouent, rient, comptent les stations.



© Julien Jaulin

DÉCOUVERTE DE LA BIODIVERSITÉ : DES SOUVENIRS ET DES ACQUIS POUR DEMAIN

Une fois tous arrivés, un arbre de parenté du vivant simplifié est installé sur l'une des pelouses du Jardin des Plantes. L'objectif pour les enfants est de naviguer dans la ramure et suivre les bonnes branches pour retrouver la famille de l'animal qu'ils auront en image dans la main. En attendant cette installation, les enfants débattent ensemble avec Thuan, animateur Petits Débrouillards, sur cette fameuse question du vivant: «*Qui est vivant et qui ne l'est pas?*», et celle-ci est bien plus complexe qu'on ne le pense!

Pendant que les enfants sont absorbés par les jeux éducatifs, les mères observent et discutent entre elles, se confient: «*Nous aussi, on se relaxe.*» En voyant sa fille participer à l'atelier, une maman nous fait la remarque: «*Ma fille à un retard de langage et d'autres problèmes. Elle s'amuse avec les autres. Elle est heureuse. Je suis heureuse.*» Elles ne participent pas directement aux jeux, mais elles observent, notent des points positifs et testent l'«*aspirateur à insectes*» (qui par ailleurs peut aspirer n'importe quel arthropode terrestre) que les enfants ont fabriqué lors d'un atelier précédent. Les pelouses regorgent de petites bêtes diverses et variées à contempler et étudier.

Après une telle activité, une pause goûter est appréciée, et c'est à ce moment-là que Christine Rollard se joint au groupe. L'arachnologue* nous fait une petite introduction sur ses bêtes de prédilection, les araignées. Elle explique et encourage les enfants à observer ces petits animaux

qui les entourent tout en prenant la direction de son laboratoire. Sur le chemin, le groupe recherche des toiles d'araignées. Les enfants s'extasient, s'interrogent, sont effrayés ou passionnés par ce qu'ils voient. Tous ensemble, ils recherchent et observent les araignées avec du matériel scientifique.

Selon Thuan, cette après-midi permet l'acquisition de connaissances, la découverte de notions et la réflexion sur des sujets inhabituels qui agiront sur la confiance en soi, la capacité à créer du lien avec les autres et à s'exprimer. Ces moments consolident également les liens familiaux à travers de bons moments partagés qui sortent de l'ordinaire.

À la fin de la journée, il est évident que ce moment était une vraie respiration dans un quotidien parfois difficile et que plus largement, ce type d'initiatives a des impacts sociaux bénéfiques qui se répercutent bien au-delà d'une seule journée. ●

* Scientifique qui étudie les arachnides, une classe d'arthropode comprenant les araignées et les scorpions.

► LOISIRS, CULTURE, VACANCES... DES DROITS ET NON UN LUXE!



© Julien Jaulin



« CES MOMENTS CONSOLIDENT ÉGALEMENT LES LIENS FAMILIAUX À TRAVERS DE BONS MOMENTS PARTAGÉS QUI SORTENT DE L'ORDINAIRE. »

© Julien Jaulin



LES MERCREDIS DE PARMENTIER



«**Les Mercredis de Parmentier**» ont pris place dans le cadre d'une convention, encadrant la cohabitation des associations AMLI et des Petits Débrouillards Île-de-France, au sein d'un ancien garage automobile dont les locaux ont été réhabilités à cet effet pour un temps limité. Ce site intercalaire, géré par AMLI et situé au 58 avenue Parmentier à Paris 11^e, comprend deux structures distinctes et complémentaires : un Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU) de 193 places pour des familles et des femmes seules isolées en situation de grande précarité, et un tiers-lieu ouvert destiné à l'accueil d'associations et de partenaires créant ainsi le lien entre le Centre d'Hébergement et la vie de l'arrondissement.

Établi pour une durée de 18 mois minimum, le site est ouvert depuis le 8 juin 2019 avec l'aménagement de l'équipe sociale d'AMLI et l'accueil des premières personnes héber-



gées. L'antenne parisienne de l'association Les Petits Débrouillards s'est installée en août 2019 dans l'espace dédié au tiers-lieu comprenant un plateau de travail en open space de 140 m² et une salle de formation de 40 m².

Tel que rédigé dans la convention, en contrepartie de leur installation, Les Petits Débrouillards se sont notamment engagés à proposer des activités in-situ aux enfants des familles hébergées dans le CHU. Ainsi, le projet d'animation «**Les Mercredis de Parmentier**» est établi sur l'année scolaire et prend progressivement la forme d'ateliers scientifiques hebdomadaires.

Cette action au sein du CHU Parmentier permet de créer plus de lien entre le travail social et le domaine socio-culturel, et d'expérimenter ainsi une nouvelle manière de travailler auprès d'un public en situation de précarité. ●



Match avec la Team autremonde !

Autremonde est une association du 20^{ème} arrondissement de Paris qui œuvre depuis 1994 pour les personnes en situation de précarité. Les maraudes, les ateliers sociolinguistiques, les permanences d'accès aux droits, les activités culturelles et sportives, etc. sont autant de dispositifs mis en place afin de favoriser la rencontre entre les personnes bénéficiaires, les salarié.e.s et les 300 bénévoles investi.e.s dans l'association. Aujourd'hui, focus sur leur activité football tous les dimanches à Vincennes.

L'accueil est chaleureux, l'équipe des salarié.e.s est au complet autour de la table où nous déjeunons avec Kara, un des joueurs de l'équipe, ainsi que Tommy et Alexandre, les deux bénévoles qui animent cette activité depuis quelques années. Kara vient du Sénégal, il est arrivé en France en avril 2018 « J'ai connu l'association grâce à mes grands frères. J'y ai tout de suite rencontré des gens sympas et puis je suis venu et revenu souvent. Je me suis renseigné sur les activités, j'ai suivi la formation de restauration grâce aux bénévoles de l'association puis la formation de français à visée professionnelle, et bien sûr, le foot tous les dimanches. »

L'activité football existe depuis 5 ans et est suivie par un noyau dur de 15 à 20 personnes, pouvant monter jusqu'à une trentaine certains dimanches ensoleillés. Si l'équipe est encore loin d'avoir atteint la parité femmes hommes, « elle y travaille »

nous assure Marie Nardon, déléguée de l'association. Chaque dimanche, le rituel est le même : une partie de l'équipe se donne rendez-vous devant l'association pour charger le matériel dans le camion (ballons, chasubles, serviettes...), l'autre partie les attend sur place, à Vincennes. À l'arrivée du camion, le programme est minuté : 30 minutes pour se changer dans les vestiaires et à 14h30, tout le monde se retrouve sur le terrain pour commencer les échauffements.

Kara nous raconte d'emblée « J'ai toujours fait du foot au Sénégal, et même du foot en club mais malheureusement à cette époque, j'ai dû arrêter pour trouver un travail. À mon arrivée en France, dès que j'ai eu connaissance de l'équipe d'autremonde, j'y suis allé pour voir... et maintenant, j'y suis tous les dimanches ».

Tommy nous dit que « ce qui compte pour évoluer, ce n'est pas le prétendu talent des joueurs, mais leur régularité ». Ce n'est pas le

talent qui compte mais l'équipe s'est révélée être talentueuse. De petits tournois en petits tournois, elle se fait une solide réputation dans le nord est parisien et décide de passer à la vitesse supérieure. Kara se souvient : « faire des petits tournois c'est bien mais à ce moment-là, on a eu envie de plus ! ». Alexandre abonde « quand on joue au foot, c'est bien d'avoir des adversaires, on avait besoin de faire des vrais matchs ». L'année dernière, il a alors lancé un crowdfunding pour acheter une licence à la Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT) engagée auprès des publics en difficulté. Cette licence leur permet de participer à des tournois officiels. Le directeur de la communication d'Adidas leur a même donné du matériel de professionnels. Les joueurs s'entraînent toujours le dimanche, et une heure de match vient clôturer toute une série d'exercices techniques. Les matchs ou les tournois ont maintenant lieu à la Courneuve ou à Créteil, le mardi soir.

► LOISIRS, CULTURE, VACANCES... DES DROITS ET NON UN LUXE !



« J'AI TOUJOURS FAIT DU FOOT AU SÉNÉGAL, ET MÊME DU FOOT EN CLUB MAIS MALHEUREUSEMENT À CETTE ÉPOQUE, J'AI DÛ ARRÊTER POUR TROUVER UN TRAVAIL. À MON ARRIVÉE EN FRANCE, DÈS QUE J'AI EU CONNAISSANCE DE L'ÉQUIPE D'AUTREMONDE, J'Y SUIS ALLÉ POUR VOIR... ET MAINTENANT, J'Y SUIS TOUS LES DIMANCHES ».

Les bénéfices des loisirs

Avoir une activité sportive, et notamment collective pour des personnes aux parcours de vie difficiles a une réelle incidence sur l'estime de soi et le rapport aux autres. Kara le confirme « Faire du sport me fait un bien fou : je m'évade, je décomprime, je me défoule, je prends du plaisir. C'est même grâce au foot que j'ai connu mon meilleur ami en France, on parle la même langue, le wolof, et on vient de la même région du Sénégal. » Il ajoute « Maintenant, je viens à autremonde quand je n'ai pas de travail. Au

lieu de rester à la maison sans rien faire, je viens à l'accueil de jour. Ça m'empêche de trop penser à mes problèmes. Et vous savez quoi ? C'est pendant ces moments que j'ai connu l'avocate qui va contester mon OQTF* ».

Cette culture des loisirs, autremonde a l'air de se l'être appropriée de façon très naturelle. Ateliers de photo, cuisine, fitness, danse, expression corporelle, théâtre, soirée scène ouverte, écriture rap... ce sont les bénévoles et les personnes accueillies qui construisent ensemble les activités qu'ils veulent essayer et développer, rien n'est imposé. Marie Nardon termine cette rencontre en nous disant « En créant un lien grâce aux activités, les personnes

reprent confiance... c'est à partir de là que nous pouvons commencer à réfléchir ensemble à l'amélioration de leur prise en charge, pour un meilleur parcours d'insertion sociale et professionnelle. » ●

Marguerite BONNOT

► VOUS SOUHAITEZ VOUS INVESTIR DANS AUTREMONDE ? :

Tous les mardis soirs, une salariée vous accueille pour une soirée de présentation de l'association – 30 rue de la Mare – 75020 Paris.

Toutes les informations : www.autremonde.org

*OQTF : obligation de quitter le territoire français est une mesure administrative d'éloignement des étrangers, prévue par l'article L. 511-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.



Élargissement du pass culture

Dispositif dédié à favoriser et diversifier les pratiques culturelles de tous les jeunes, le Pass culture permet aux jeunes de 18 ans de bénéficier d'un crédit de 500 euros via une application mobile pour pratiquer diverses activités culturelles. Il a été lancé en février 2019 par l'État sur 5 premiers territoires d'expérimentation, puis élargi à 9 nouveaux départements. 100% des jeunes résidant légalement depuis un an sur l'un de ces 14 départements d'expérimentation sont désormais éligibles.

La Fédération des acteurs de la solidarité a participé à plusieurs groupes de travail pour faire en sorte que ce nouveau dispositif soit le plus inclusif possible, notamment à l'égard des jeunes en situation de précarité.

► PLUS D'INFORMATIONS ET FORMULAIRE D'INSCRIPTION : www.pass.culture.fr



LA CULTURE POUR TOUTES ET TOUS !

PLUSIEURS PISTES DE RÉFLEXIONS ET D' ACTIONS :

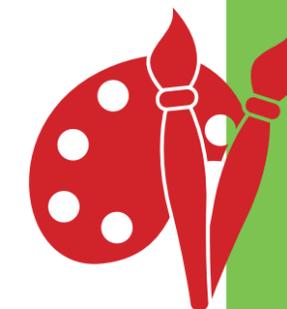
POUR LES POUVOIRS PUBLICS

Se mobiliser en faveur de la culture pour toutes et tous par le renforcement des moyens des acteurs déjà engagés en faveur des droits culturels des personnes en situation de précarité. Par le financement des projets culturels dans le champ social et par la création d'espaces d'échanges et de co-construction entre secteurs culturel et social.

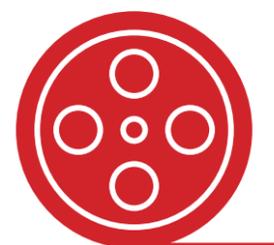


Pour aller plus loin, retrouvez la fiche Kézako Culture : « INTÉGRER LA CULTURE À LA PRATIQUE SOCIALE : UN PUISSANT LEVIER D'INSERTION », réalisée par la Fédération des acteurs de la solidarité disponible sur : www.federationsolidarite.org

POUR LES ANIMATEURS·TRICES DE TERRAIN



- Dédier des moyens au sein de la structure à la mise en place de missions culture, vacances et/ou loisirs dans les associations pour favoriser la mise en place d'actions artistiques et culturelles sur le long terme.
- Favoriser la formation des intervenants sociaux à l'intégration de la culture dans leur pratique professionnelle. De nombreuses formations existent, soit de manière localisée, soit au niveau national. Parmi les adhérents de la Fédération des acteurs de la solidarité, Cultures du Cœur propose une formation certifiante à la médiation culturelle.
- Développer des partenariats avec les acteurs culturels du territoire au sens large.
- Favoriser la participation et l'expression des personnes en construisant avec elles des projets fondés sur leurs envies.



« TÊTE DE RÉSEAU DU TOURISME SOCIAL ET SOLIDAIRE, L'UNAT RASSEMBLE LES PRINCIPAUX ACTEURS TOURISTIQUES À BUT NON LUCRATIF ENGAGÉS EN FAVEUR DU DÉPART EN VACANCES POUR LE PLUS GRAND NOMBRE. »



Michelle Demessine

est présidente de l'UNAT depuis 2017, elle a été secrétaire d'État au Tourisme de 1997 à 2001.

Pouvez-vous présenter l'Union nationale des associations de tourisme et de plein air (UNAT) et ses missions ?

Michelle Demessine: L'Union nationale des associations de tourisme et de plein air est une association créée en 1920. Tête de réseau du Tourisme social et solidaire, l'UNAT rassemble les principaux acteurs touristiques à but non lucratif engagés en faveur du départ en vacances pour le plus grand nombre. Aujourd'hui, elle compte plus de 1500 établissements et est présente sur l'ensemble du territoire avec 12 UNAT en région. Les opérateurs membres de l'UNAT portent des valeurs comme l'accès de tous et toutes aux vacances et le droit aux vacances. Son réseau dispose d'un patrimoine (entretenu notamment grâce aux dispositifs d'aides à la pierre, qui n'existent malheureusement presque plus) sur les plus beaux sites de France, ce qui est précieux car il permet à tous et toutes d'en profiter. L'offre est également répartie dans les zones rurales et permet de maintenir des commerces et des transports dans ces zones.

Pouvez-vous nous donner votre avis sur l'effectivité de l'article 140 de la loi d'orientation n°98-657 relative à la lutte contre les exclusions du 29

juillet 1998, stipulant que l'objectif national de: « Légal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs [...] passe également par le développement des structures touristiques à caractère social et familial, par l'organisation du départ en vacances des personnes en situation d'exclusion et par leur accès aux pratiques artistique et sportive et à l'offre culturelle locale. »

À qui incombe la réussite de cet objectif national ?

Michelle Demessine: Ce texte date de 1998, une période pendant laquelle j'avais la responsabilité du Ministère du Tourisme. J'en ai donc la « maternité » et ma volonté première était d'y intégrer le « droit aux vacances ». À ce moment, un service particulier a été créé au sein de ce ministère pour s'occuper du droit aux vacances, et lors de la discussion de la Loi de Martine Aubry sur la lutte contre les exclusions, j'ai défendu l'idée que c'était un droit aussi important que les autres. Il fallait donc que cela puisse figurer dans les droits fondamentaux. Le plus dur maintenant est de rendre ce droit effectif ! Même si rien n'a été effacé dans les mesures créées,

les gouvernements qui se sont ensuite succédés n'ont plus beaucoup travaillé sur cette question.

Ce texte sert à acter que le droit aux vacances est un droit fondamental au même titre que les autres et donc, tous ces ceux-là qui s'appuient sur ces droits fondamentaux peuvent faire en sorte de réclamer des moyens pour l'exercice de ce droit. Cela sert aussi aux acteurs sociaux, pour qu'ils l'inscrivent dans leurs actions, car il existe encore aujourd'hui des débats sur la nécessité des vacances quand les autres droits ne sont pas respectés. Le meilleur moyen d'action pour les associations c'est de développer les moyens financiers autour de ça. Les salarié.e.s ont par exemple à leur disposition des comités d'entreprise (même si ce n'est pas le cas partout). Il y a aussi les caisses d'allocation familiales et les collectivités qui proposent des départs en vacances mais qui doivent pour cela dégager des budgets spécifiques. Les personnes qui sont en très grande difficulté sont le plus souvent suivies par les réseaux de travailleurs sociaux et peuvent accéder à ce droit via les CAF sur critères de ressources. Mais cela catégorise beaucoup et ne permet pas de couvrir tout le monde. Aujourd'hui il y a une souffrance des personnes qui ne peuvent plus partir.

LES FRANÇAIS ET LES VACANCES : QUELLES INÉGALITÉS ?

En juillet 2019, la Fondation Jean-Jaurès et l'UNAT ont réalisé une étude avec l'Ifop sur le rapport des Français aux vacances, les clivages sociaux, générationnels ou territoriaux qui perdurent.

► RETROUVEZ CETTE ÉTUDE PASSIONNANTE SUR LE SITE DE L'UNAT : <https://www.unat.asso.fr>

Ce n'était pas forcément le cas il y a 20 ans (cf. rapport UNAT/ Fondation Jean Jaurès qui identifie les clivages sociaux dans l'accès aux vacances).

Comment pourrait-on mieux travailler entre associations, travailleurs sociaux et acteurs touristiques à but non lucratif ?

Michelle Demessine: Une des missions de l'UNAT est de mettre en relation les associations et les acteurs du Tourisme solidaire et il y a aussi un certain nombre d'acteurs qui ont leurs propres actions bilatérales. Et cela parce que les associations ont développé des secteurs vacances dans leurs activités et aussi car la préparation et l'accompagnement aux départs en vacances est un travail assez long à préparer avec les personnes concernées. Mon conseil serait donc de continuer à développer des secteurs vacances au sein des structures associatives et d'aller rencontrer celles qui l'ont déjà fait. ●

Propos recueillis par Audrey-Jane BALDI

► POUR PLUS D'INFORMATIONS : www.unat.asso.fr



REJET DU RECOURS CONTRE L'INSTRUCTION RELATIVE À LA COOPÉRATION ENTRE LES SIAO ET L'OFII DEVANT LE CONSEIL D'ÉTAT

Le 16 octobre 2019, le Conseil d'État a examiné à l'occasion d'une audience unique les recours présentés par 32 associations de solidarité, dont la Fédération, contre l'instruction interministérielle du 4 juillet 2019 relative à la coopération entre les services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) et l'Office français d'immigration et d'intégration (OFII). Cette instruction, qui organise la transmission par les SIAO d'informations sur les demandeurs d'asile et les réfugiés accueillis dans le dispositif d'hébergement d'urgence, a été publiée cet été alors que les associations demandaient à ce que ces échanges d'informations soient strictement encadrés pour éviter tout risque de détournement des missions du service d'urgence dédiée aux personnes sans abri. Le Conseil d'État dans une décision du 6 novembre 2019, rejette les recours et la demande de transmission de la question prioritaire de constitutionnalité (QPC).

- sur la QPC, il considère que le règlement général sur la protection des données (RGPD) et la loi informatique et libertés offrent un encadrement et des garanties suffisantes (il ne reconnaît pas l'incompétence négative du législateur)
- il considère qu'un décret en Conseil d'État, pris après avis de la CNIL n'était pas nécessaire. La mise en œuvre de cet échange relevant du pouvoir d'organisation des services par les ministres
- bien qu'il reconnaisse qu'une analyse d'impact de la vie privée aurait dû être réalisée par l'État avant la mise en œuvre de la transmission des listes conformément au RGPD, il ne sanctionne pas ce manquement qu'il juge indépendant de la question de la légalité de l'instruction.



...

• Il considère également que la communication de certaines informations, telles que l'adresse du centre d'hébergement, sont des données nécessaires à l'OFII. La nationalité et le n° AGDREF le sont également étant précisé que ces données ne peuvent pas être à ce stade collectées (les formalités préalables prévues par le RPGD devant être effectuées).

d'asile à la protection de leurs données personnelles, il lève toutefois certaines ambiguïtés de l'instruction interministérielle.

Il rappelle que :

Selon l'instruction, les informations ne peuvent être utilisées que pour assurer la fluidité de l'hébergement d'urgence et une orientation adaptée des demandeurs d'asile et des réfugiés vers le DNA, et pour le calcul du montant additionnel de l'allocation pour demandeurs d'asile (ADA). Ces informations « ne pourront être transmises par le SIAO à l'OFII et évoquées uniquement entre ces deux services seuls habilités à en connaître à l'occasion des réunions mensuelles prévues par l'instruction que pour répondre aux finalités limitativement énumérées ».

Par conséquent

- Les listes et les échanges d'informations ne peuvent pas être utilisés à d'autres fins. Cette décision confirme ainsi que les informations communiquées et les échanges lors des réunions ne peuvent pas servir à :
 - retirer les conditions matérielles d'accueil des demandeurs d'asile
 - identifier et localiser les personnes déboutées de l'asile pour les éloigner du territoire.
- les informations recueillies par les SIAO sont communiquées aux seuls agents de l'OFII spécialement habilités. Les règles de sécurité et de confidentialité sont ainsi garanties. **Les autres services de l'État (DDCS, préfecture notamment) ne peuvent donc avoir connaissance de ces listes** et des informations transmises par les SIAO, notamment lors des réunions mensuelles auxquelles seules les SIAO et l'OFII participent.
- le Conseil d'État rappelle que les personnes sans abri doivent, conformément à l'instruction, être informées de l'existence de cette transmission d'informations à l'OFII et de ses finalités au moment de la collecte des données. Surtout, il confirme que, en l'absence de modification par la loi ou par l'instruction des modalités de recueil des données par les SIAO, **« les personnes interrogées peuvent librement refuser de répondre aux questions posées et doivent être informées de l'absence de conséquences d'un défaut de réponse »** sur leur droit à un hébergement. ●

Par sa décision, le Conseil d'État clarifie cependant des points de l'instruction et répond ainsi à certaines craintes et aux constats des associations quant à la remise en question sur le terrain du droit à l'hébergement des personnes sans abri issues de la demande d'asile, un encadrement du CE sur lequel les associations pourront s'appuyer :

- Le Conseil d'État rappelle que les informations communiquées par les 115/SIAO à l'OFII sur les demandeurs d'asile ne peuvent pas être utilisées pour remettre en cause leur accueil dans l'hébergement d'urgence généraliste. « Le demandeur d'asile ou bénéficiaire d'une protection doit pouvoir demeurer au sein d'un hébergement d'urgence jusqu'à ce qu'une orientation lui soit proposée. » Cette reconnaissance du principe de continuité de l'accueil en hébergement prévu par la loi vient ainsi remettre en question les instructions des services de l'État faites aux SIAO et aux centres d'hébergement visant à interdire l'accès des demandeurs d'asile sans abri à l'hébergement d'urgence qui se sont multipliées dans les départements depuis les premières communications des listes et l'identification des demandeurs d'asile sollicitant les 115/SIAO.
- Le Conseil d'État réaffirme le respect du principe d'inviolabilité du domicile reconnu dans le cadre de "la circulaire Collomb" : l'intervention des équipes mobiles OFII/préfecture/ DDCS au sein des centres d'hébergement en vue de l'examen du droit au séjour des personnes de nationalité étrangères accueillies ne peut pas être imposée ni aux personnes et ni aux gestionnaires de ces centres. Les gestionnaires des centres doivent donner leur accord pour l'entrée dans leur établissement et les personnes doivent donner un consentement libre et éclairé à tout examen de leur situation par ces agents de l'État. L'intervention de ces équipes mobiles en complément de la transmission des listes et des informations sur les demandeurs d'asile et les réfugiés par les SIAO prévue par l'instruction doit respecter ces principes.
- Si le Conseil d'État considère que l'instruction ne porte pas atteinte aux droits des demandeurs

AIDE ALIMENTAIRE : DES NOUVELLES MODALITÉS D'HABILITATION DES ASSOCIATIONS ET ORGANISMES

À partir du 1^{er} octobre, les associations et organismes qui assurent une activité d'aide alimentaire devront répondre à une nouvelle procédure d'habilitation fixée par un décret du 4 juillet 2019. Deux arrêtés publiés le 28 septembre 2019 apportent des précisions sur cette nouvelle procédure et détaillent le contenu des demandes d'habilitation nationale ou régionale ainsi que les données chiffrées d'activité qui devront être adressées à l'État chaque année afin d'adapter l'offre en denrées alimentaires aux besoins des personnes en précarité. ●

DÉPLOIEMENT DES «MAISONS FRANCE SERVICES»

Pour améliorer l'accompagnement des citoyens dans leurs démarches administratives et lutter contre le non recours aux droits, le Premier ministre a publié le 5 août 2019 une nouvelle circulaire qui prévoit la transformation au 1^{er} janvier 2020 des actuelles 1340 Maisons de services au public (MSAP) en «Maisons France services» et qui fixe de nouvelles ambitions de qualité d'ici 2022. Cette refonte complète du réseau des MSAP a pour premier objectif de faciliter l'accès des citoyens aux services publics en développant sur tout le territoire des lieux d'accueils physiques ou des services publics itinérants, tels que les «bus France Services», regroupant en un même lieu

des services de l'État, des opérateurs et des collectivités territoriales. Suivant les recommandations de la Cour de comptes, le gouvernement entend également améliorer la qualité de ce dispositif par le renforcement de la formation des agents polyvalents et par la définition d'un socle commun de services dans l'ensemble du réseau France Services. Les maisons nouvelle génération devront ainsi répondre à une «charte nationale d'engagement» pour obtenir leur labellisation, et notamment garantir la présence de «référents locaux» de tous les partenaires (Pôle emploi, CPAM, CAF, La Poste, GRDF, ...) qui devront assurer des permanences physiques et proposer des rendez-vous en visioconférence

aux usagers. Ce nouveau réseau devrait couvrir l'ensemble des cantons avant la fin du quinquennat. À cette fin, 300 «maisons France Services» seront réparties dès 2020 entre nouvelles implantations et labellisation de MSAP. Pour financer le déploiement de ce dispositif, la Banque des territoires de la Caisse des dépôts et consignations investira 30 millions d'euros d'ici à 2022. 17 millions d'euros seront alloués à La Poste, 10 millions d'euros permettront de financer l'animation globale du réseau et 3 millions d'euros seront destinés au déploiement des Bus France Services. Voir : circulaire n° 6094-SG du 1^{er} juillet 2019 relative à la création de France Services. ●



Erasmus+

Erasmus + s'adresse aux étudiant·e·s et plus largement à tou·te·s les jeunes ainsi qu'aux dirigeant·e·s, salarié·e·s, bénévoles et administrateur·rice·s d'organisations. Aller observer des pratiques de terrain, améliorer son niveau en langues, acquérir de nouvelles compétences, créer des outils afin de valoriser certaines méthodologies sont des actions pouvant être soutenues par Erasmus +.

Au sens de l'Union européenne, «l'éducation des adultes» recouvre toutes les organisations qui ont un rôle dans le développement des compétences. Il inclue dans son champ les associations œuvrant dans le secteur social, au vu de leur mission d'insertion. Celles-ci peuvent être soutenues via ce volet du programme par le biais de deux actions-clés:

- Les projets de mobilité, qui permettent de partir pour une durée de 2 jours à 2 mois dans un ou plusieurs autres pays européens, pour une formation ou un stage d'observation. Erasmus + prend en charge le coût de transport et de séjour des participant·e·s, ainsi que les coûts de la préparation de la mobilité pour l'organisation.

Le projet Mobiles pour l'emploi, mené par la Fédération des acteurs de la solidarité entre juin 2018 et juin 2019 a donné lieu à 3 visites d'études à Bristol, Bologne et Amsterdam. À chaque fois, 8 participant·e·s sont allé·e·s à la rencontre de différents acteurs pour comprendre les dispositifs d'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi et la manière dont les acteurs coopèrent sur leur territoire. Les enseignements de chaque visite alimenteront un guide de la coopération.

La Fondation Massé Trévidy (Quimper) mène actuellement un projet de mobilité pour permettre à 20 personnes d'aller observer le modèle du logement d'abord à Madrid, Palma de Majorque, Amsterdam et Bruxelles, l'opportunité d'intégrer la philosophie du logement d'abord à leurs pratiques.

- Les projets de partenariat qui visent à mettre en place des coopérations en matière d'innovation et d'échanges de bonnes pratiques. Ces projets donnent lieu à la création d'outils ou de méthodes pédagogiques: guides, outils numériques, plateformes, etc. Erasmus + finance les déplacements liés aux projets (comités de pilotage, sessions de formation) et le temps de travail consacré au développement des outils. ●

Entre 2016 et 2018, la Fédération des acteurs de la solidarité a été partenaire du projet Generativity, qui a abouti à la création d'une plateforme d'aide au montage de projets européens (<http://generativity.eu>).

L'association ALC (Nice) mène actuellement un projet avec des associations chypriotes, italiennes, et espagnoles dans le but de renforcer la formation des intervenant·e·s sociaux·ales sur la traite des êtres humains. Les partenaires accueillent des journées d'étude qui leur permettent d'échanger sur leurs pratiques et de comprendre le contexte local. Des outils de formation tels qu'une application, des clips vidéo et une bande-dessinée seront également créés. Pour l'association, c'est une opportunité de montrer aux participant·e·s que si les réponses à la problématique de la traite peuvent être différentes selon le contexte local, il y a beaucoup de similitudes dans le travail social effectué auprès de ces personnes. Pour Federica Marengo, qui coordonne le projet, «cela permet d'avoir une vision plus large de la traite à l'échelle européenne. Mais c'est surtout l'échange entre professionnel·le·s qui est intéressant. Pour moi c'est la base de l'Europe.»

À NOTER

- Les appels à projets Erasmus + du secteur Education des adultes sont annuels et paraissent mi-octobre avec une date limite de réponse en février.
- Informations sur le programme et outils d'aide au montage des projets: <http://www.agence-erasmus.fr/page/financement-programme-adultes.php>
- Dépliant sur Erasmus + destiné aux acteurs de l'ESS: http://www.agence-erasmus.fr/docs/2797_depliant_adultes.pdf

- Plateforme EPAL, pour chercher notamment des partenaires: <https://epale.ec.europa.eu/fr>
- Les structures qui accompagnent des jeunes peuvent aussi saisir du volet «jeunesse» du programme Erasmus + qui favorise la mobilité des professionnel·le·s les échanges de jeunes. Plus d'infos sur: <http://www.erasmusplus-jeunesse.fr/>



«ERASMUS + SOUTIEN L'ÉDUCATION AU SENS LARGE, Y COMPRIS TOUT AU LONG DE LA VIE.»

Interview Estelle Duprat

chargée de développement Programme européen Education Formation Erasmus+

Quel type d'acteurs et de structures peuvent bénéficier du programme Erasmus + dans le champ de la lutte contre l'exclusion ?

Estelle Duprat: Services d'accueil et d'orientation, chantiers d'insertion, centres d'hébergement, centres d'accueil pour demandeurs d'asile... Erasmus + soutient l'éducation au sens large, y compris tout au long de la vie. Accompagner quelqu'un, c'est une démarche de transmission, qui rentre dans le champ de l'éducation des adultes. Les possibilités sont donc très nombreuses! Pour demander un financement, il faut être une organisation. Peuvent participer au projet toutes les personnes qui sont impliquées dans la structure: salarié·e·s, bénévoles, intervenant·e·s sociaux·ales, animateur·rice·s, pair·aidant·e·s... En 2020, 15 millions d'euros financeront des projets dans le domaine de l'éducation des adultes. Pour l'UE, il s'agit d'investir dans la construction de sociétés plus inclusives, citoyennes et durables.

Quel impact ont ces projets de coopération sur les structures qui y participent et sur les personnes qui en bénéficient ?

Estelle Duprat: Un projet Erasmus + permet de monter en compétence sur le montage et le suivi budgétaire, la construction de relations interculturelles, d'enrichir son répertoire de pratiques, de retrouver du sens à son métier, de se ressourcer, de ressouder une équipe, et de comprendre que les problématiques rencontrées par les professionnel·le·s en France existent ailleurs. Ces projets sont aussi des rencontres humaines extrêmement enrichissantes.

Quels conseils auriez-vous pour les porteurs de projet souhaitant être soutenus ?

Estelle Duprat: La première chose, c'est de se demander ce que vous allez chercher: en quoi les pratiques ailleurs en Europe peuvent être une valeur ajoutée dans votre travail? La demande de financement n'est pas du tout insurmontable pour les structures,

mais requiert tout de même quelques étapes à commencer par l'identification et la description des besoins. Il faut travailler les grandes étapes du projet, réfléchir son calendrier sans se précipiter. Pour cela, prenez impérativement connaissance des outils disponibles sur le site Pénélope+. N'hésitez pas à vous faire aider par un développeur Erasmus + (ndlr: réseau de partenaires de l'agence qui s'engagent à promouvoir le programme et à accompagner les porteurs de projet. La Fédération en fait partie). Je précise que la demande se fait en français, pas en anglais! Pas besoin d'avancer de trésorerie au démarrage du projet car 80% du budget prévisionnel est versé à la signature de la convention. En revanche il faut se préparer en interne à recevoir un financement parfois conséquent. ●

Propos recueillis par Laura SLIMANI

ENQUÊTE PROSTITUTION



Afin de mieux connaître la réalité de la prostitution des mineur-e-s en France, la Fédération des acteurs de la solidarité a invité les associations en contact avec des personnes en situation de prostitution et avec des mineur-e-s à répondre à une enquête. Elle a permis de confirmer que l'année

2017 a vu une progression importante du nombre de mineur-e-s prostitué-e-s en rue puisqu'il a doublé selon les répondant-e-s. Il est plus difficile de savoir si la baisse observée sur 2018 reflète une réelle régression ou un changement de mode opératoire des réseaux et le déplacement de ces enfants de la rue à Internet. Si les acteurs de terrain ont une bonne connaissance de la marche à suivre en cas de suspicion de minorité, peu de mineur-e-s sont effectivement pris-e-s en charge par la protection de l'enfance suite au signalement effectué. Les associations déplorent également l'absence de cadre clair sur leur département et la création de protocoles ad hoc en fonction du contexte local. L'enquête a également permis de valoriser des bonnes pratiques parmi lesquelles un dispositif expérimental à Paris à l'initiative de la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les

violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF) visant à protéger les mineur-e-s victimes de la traite.

Les propositions suivantes ont été jugées prioritaires:

- 1 Développement d'un dispositif de prise en charge adapté pour les mineur-e-s victimes de traite porté par des acteurs de la protection de l'enfance et des associations spécialisées.
- 2 Création d'un protocole bien défini à adopter en cas de rencontre d'une personne en situation de prostitution prescrite mineure.
- 3 Davantage de moyens dédiés à la formation des intervenant-e-s sociaux-ales.

Laura SLIMANI

SÉRIE



EDEN

Dominik Moll
Arte

Fiction produite par Arte, la série Eden navigue entre la Grèce, l'Allemagne et la France, au cœur de la vie d'une douzaine de personnages, pour proposer une vision de la crise migratoire en Europe à travers différents regards. Les problématiques actuelles liées à l'accueil et à l'intégration des réfugié-e-s dans ces pays sont dépeintes avec lucidité. Une production humaine et réaliste qui contient des images tournées dans des camps de migrantes-s.

+ UNE SÉRIE DISPONIBLE EN VOD SUR LA BOUTIQUE ARTE: <https://boutique.arte.tv/detail/eden>

LIVRES



GRACE L'INTRÉPIDE

Karine Miermont
Gallimard 2019

De Benin City à Paris, en passant par le Niger, la Libye et l'Italie, ce roman raconte le parcours périlleux de Grace, jeune nigériane en difficulté financière amenée à quitter son pays pour travailler en France et finir par se prostituer au bois de Vincennes. L'auteur, qui a voulu mettre en lumière ce qui se déroule si proche de chez elle et pourtant si loin des regards de tou-te-s, s'est imprégnée du réel pour y mêler sa propre fiction. La protagoniste, son parcours, ses paroles, sont imaginées à partir de la réalité des personnes qu'elle a rencontrées. Un roman nécessaire pour illustrer le quotidien douloureux des prostituées nigérianes et les problématiques qu'elles rencontrent.



UNE VOIE SOCIALE POUR L'EUROPE

Michel Mercadié
L'Harmattan 2019

Michel Mercadié, ancien membre des instances de la Fédération des acteurs de la solidarité et de la FEANTSA, militant de l'Europe sociale, publie «Une voie sociale pour l'Europe» aux éditions de l'Harmattan. L'ouvrage revient sur l'organisation de la société civile européenne autour de la lutte contre la pauvreté dont il a été l'un des acteurs. Michel Mercadié revient dans ce livre sur la voie sociale qui s'est ainsi progressivement ouverte au sein des institutions européennes et les victoires obtenues, mais aussi sur le titanesque travail qui reste à accomplir pour faire de l'Europe un espace de solidarité.

PODCASTS



LA COMPAGNIE GÉNÉRALE DES AUTRES

Réalisation Rudy Pignot-Malapert

Depuis août 2018, le collectif associatif CGA composé de professionnels de l'économie sociale et solidaire, explore les innovations sociales et propose des moments inspirants à travers une série de podcasts dédiée. Ce sont aujourd'hui 15 épisodes allant de 30 minutes à plus d'une heure aux interviews diverses et variées sur des thématiques telles que «L'innovation sociale, c'est politique?» (épisode 5), «Relier les initiatives solidaire, c'est résister?» (épisode 7) ou encore «Réfugiés, culture et identité» (épisode 11).

+ UN CONTENU AUDIO GRATUIT DISPONIBLE SUR LE SITE lacompaniegeneraledesautres.com



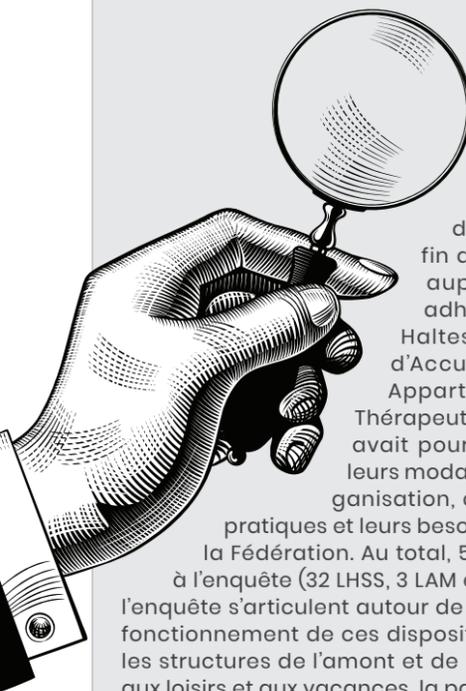
CHANGER LA NORME

Flavie Deprez

Le média des acteurs de l'engagement Carenews, importante mine d'information pour et à propos des associations, fondations et entreprises engagées, a lancé en février 2019 son tout premier podcast intitulé «Changer la norme». Inauguré par une interview-témoignage de Frédéric Bardeau, co-fondateur et CEO de Simplon, le réseau de fabriques numériques et inclusives, ce format court raconte l'histoire de celles et ceux qui font l'économie sociale et solidaire d'aujourd'hui et de demain.

+ POUR EN SAVOIR PLUS <https://soundcloud.com/carenews> <http://www.carenews.com/fr/news/12458-podcast-lancement-du-podcast-changer-la-norme-par-carenews>

Enquête santé LHSS, LAM et ACT.



La Fédération des acteurs de la solidarité a lancé en fin d'année 2018 une enquête auprès de ses associations adhérentes porteuses de Lits Haltes Soins Santé (LHSS), Lits d'Accueil Médicalisés (LAM), et Appartements de Coopération Thérapeutique (ACT). Cette enquête avait pour but de mieux connaître leurs modalités d'intervention et d'organisation, de recenser leurs bonnes pratiques et leurs besoins vis-à-vis de l'État et de la Fédération. Au total, 55 structures ont répondu à l'enquête (32 LHSS, 3 LAM et 20 ACT). Les résultats de l'enquête s'articulent autour de plusieurs thématiques: le fonctionnement de ces dispositifs, les partenariats avec les structures de l'amont et de l'aval, l'accès à la culture, aux loisirs et aux vacances, la participation des personnes accompagnées, l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation d'addiction.

Ainsi, la Fédération a pu élaborer un certain nombre de recommandations:

- Réfléchir et travailler sur le modèle économique et budgétaire de ces structures;
- Développer des outils communs de gestion,
- Développer des temps de travail et de rencontre,
- Élaborer un référentiel de bonnes pratiques et de missions pour ces établissements,
- Donner du temps spécifiques de coordination à ces structures;
- Former les professionnel-le-s des structures à l'accompagnement des personnes vulnérables,
- Financer des postes d'animateur-ric-e-s culturel-le-s au sein de ces structures,
- Former l'ensemble des professionnel-le-s à la participation des personnes accompagnées,
- Permettre aux professionnel-le-s de ces dispositifs d'accueillir de façon inconditionnelle les personnes en situation d'addiction.

Hugo SIHASSEN

+ UNE ENQUÊTE À RETROUVER SUR LE SITE DE LA FÉDÉRATION.



« NOUS AVONS COMMENCÉ À TRAVAILLER POUR LA FÉDÉRATION EN SEPTEMBRE 2018. NOUS NE NOUS CONNAISSIONS PAS AVANT LE DÉMARRAGE DE CE PROJET, IL A DONC D'ABORD FALLU FAIRE CONNAISSANCE ; PARTAGER LES MOTIVATIONS DES UNES ET DES AUTRES. »

Le travail social, parlons-en !

Dans un contexte où le travail social est fortement mis à mal, la Fédération des acteurs de la solidarité, en partenariat avec Sciences Po, a souhaité le valoriser au travers d'une série de quatre courtes vidéos à regarder et partager sur les réseaux sociaux.

Interview de Avery Broome, Coline Guillot, Lucile Montigaud, Margaux Rémond et Maëlle Toullic, les étudiantes avec qui nous avons mené le projet.

En quoi consistent les projets que mène Sciences Po en partenariat avec des entreprises et des associations ?

Chaque étudiant·e-s à Sciences Po a la possibilité de s'investir dans la gestion d'un projet pour un organisme partenaire durant l'ensemble de sa première année de master. Les projets proposés varient beaucoup en fonction de l'organisme -association ou entreprise- qui les porte, et pour lequel le groupe de 3 à 5 étudiant·e-s s'engage.

Qu'est-ce qui vous a poussé à choisir le projet proposé par la Fédération des acteurs de la solidarité sur la valorisation du travail social ?

Notre choix de s'engager dans ce projet a été influencé par nos expériences passées et nos divers engagements associatifs. Nous partagions toutes un intérêt commun pour le monde du social, sans toutefois en connaître ses multiples dimensions et enjeux. C'est donc la curiosité, ainsi qu'une impression de décalage entre l'enseignement académique que nous recevons à SciencesPo, et la connaissance des réalités de terrain qui nous ont amené à choisir la campagne de valorisation du travail social.

Comment avez-vous mené ce projet ?

Nous avons commencé à travailler pour la Fédération en septembre 2018. Nous ne nous connaissions pas avant le démarrage de ce projet, il a donc d'abord fallu faire connaissance et partager les motivations des unes et des autres. Ce projet demande un investissement conséquent tout au long de l'année, il était donc important pour nous de créer un espace de travail bienveillant et motivant. Il convenait ensuite de comprendre le projet en lui-même : les objectifs, les échéances et les ressources que nous avions pour le réaliser. Plusieurs rencontres avec l'équipe de la Fédération ont été organisées pour nous imprégner de l'écosystème associatif qu'elle recouvre. La Fédération des acteurs de la solidarité nous a également mis en relation avec les Fédérations régionales, et nous a offert la possibilité d'aller à la rencontre de plusieurs intervenant·e-s sociaux·ales. Nous avons d'emblée été confrontées à la complexité du monde du travail social, et nous avons rapidement fait le choix de circonscrire notre sujet. En effet, il nous est rapidement apparu que donner la parole aux acteurs·trices de terrain constituait la meilleure valorisation du travail social.

Ces entretiens et rencontres ont donné lieu à une série de quatre courtes vidéos à diffuser sur les réseaux sociaux de la Fédération : #1 Qu'est-ce que le travail social ? - #2 Humaniser les dispositifs - #3 Concilier les politiques publiques avec ses convictions personnelles - #4 Les victoires du travail social.

Quels enseignements avez-vous pu tirer de cette expérience ?

Nous avons toutes été surprises de constater les difficultés liées au travail social, notamment car cette réalité tend à être complètement invisibilisée ; une invisibilisation renforcée par le fait que nombre des travailleurs sociaux n'ont que très peu de temps pour tirer le signal d'alarme, parce qu'ils font face, au quotidien, à l'urgence des conditions de vie des personnes qu'ils accompagnent. Pour terminer, ce que nous retenons surtout - le point commun des personnes interviewées - c'est l'engagement et la passion qu'elles investissent dans leur travail. ●

Propos recueillis par Marguerite BONNOT